

Lundi 18 décembre 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le lundi dix-huit décembre deux mille vingt-trois à 18 h 00 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Doriane Demers-Toutant et Martine Muller, et Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay, et Michel Sesena sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Est absent : Monsieur le conseiller Frédéric Harnois.

Est aussi présente Madame Annie Saint-Pierre directrice générale et greffière-trésorière, et secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 18H05

Mot de la mairesse

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la mairesse
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Adoption du budget
4. Résolution : Adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-193

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 convoquée pour 18h00 soit adopté tel que présenté.

2. RÉSOLUTION : ADOPTION DU BUDGET

ATTENDU QU'un budget pour l'année 2024 a été préparé en considérant les dépenses réelles effectuées en 2023 et une prévision des dépenses additionnelles à venir en 2024;

ATTENDU QUE les revenus ont été évalués à leur juste valeur sans être surévalués;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-194

QUE le dépôt du budget 2024 soit accepté;

QUE le budget 2024 soit adopté tel que déposé.

BUDGET 2024	
REVENUS	
Taxes générales	996 316,00
Taxe Sûreté du Québec (SQ)	93 737,00
Taxe Régie des incendies	105 422,00
Taxe garage municipal	19 031,00
Taxe centre communautaire	30 383,00
Taxe eau	39 125,00
Taxe égout	51 735,00
Taxe ordures (incluant le recycl.- compost)	102 405,00
Taxes secteur asphalte et aqueduc	50 592,00
Taxe speciale vidange de boues	15 440,00
Taxe pour vidange des fosses szeptiques	33 000,00
Compensations taxes	68 996,00
Mutation et permis	53 000,00
Transferts & autre revenus	141 662,00
TOTAUX DES REVENUS	1 800 844,00
DEPENSES	
Administration générale	559 813,00
Securité publique	203 592,00
Transport	569 854,00
Hygiène du milieu	198 512,00
Aménagement urbanisme	100 418,00
Loisirs et culture	57 467,00
Frais financement (intérêt)	46 088,00
Frais financement (capital)	61 100,00
Aff-excédent *élections	4 000,00
TOTAUX DES DEPENSES & AFF. ELECTIONS	1 800 844,00

3. **RÉSOLUTION : DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)**

ATTENDU QU'un plan triennal d'immobilisations pour l'année 2024 a été préparé en considérant la situation financière actuelle de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2023-12-195
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le dépôt du plan triennal d'immobilisations 2024 soit accepté;

QUE le plan triennal d'immobilisations 2024 soit adopté tel que déposé.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026			
1	PTI - Ponceau en bas sur la 90e Rue	150 000,00 \$	2024
2	PTI - Chemin de la Vallée	900 000,00 \$	2024
3	PTI - Parc au domaine de la Baie	150 000,00 \$	2024
4	PTI - Pluvial chemin de la Montagne	400 000,00 \$	2025
5	PTI - Branchement 2e puits	300 000,00 \$	2025
6	PTI - Quai municipal	400 000,00 \$	2026

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2023-12-196
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La levée de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 à 19H11.

Caroline Clément
Mairesse

Annie Saint-Pierre
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée, Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière